NUTZTIERGESUNDHEIT SCHWEIZ
SANTÉ ANIMAUX DE RENTE SUISSE
SALUTE DEGLI ANIMALI DA REDDITO SVIZZERA

NOSOS 21

Exercice NOSOS 2021

Rapport final

Exercice national de gestion de crise en cas de peste porcine africaine

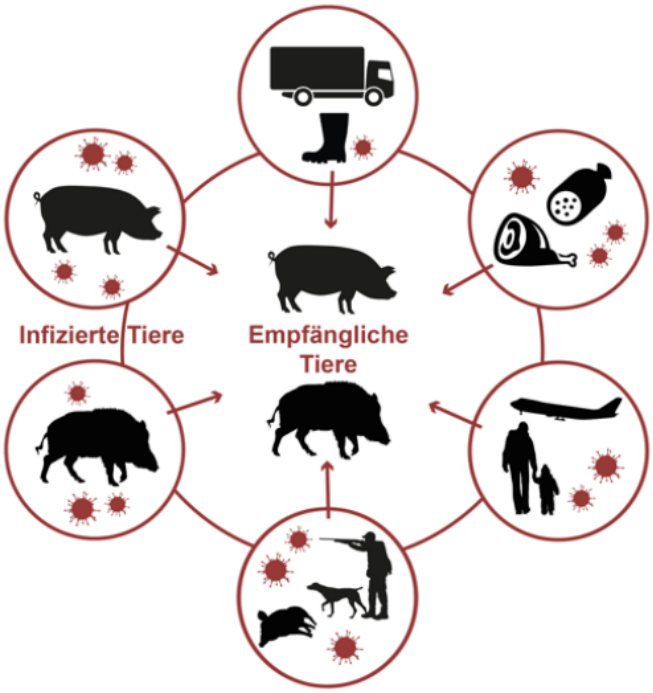

Exercice en deux phases :
les 21 et 22 septembre 2021 et du 2 au 4 novembre 2021

Nutztiergesundheit Schweiz NTGS
Rütti 5
3052 Zollikofen

Tel.:
info@ntgs.ch
www.nutztiergesundheiz-schweiz.ch

Table des matières

1 Introduction 4
1.1 Lutte contre les épizooties 4
1.2 Préparation aux situations de crise 4
1.3 Exercices sur les épizooties 5
1.4 Raisons de l'exercice NOSOS 2021 5
2 Peste porcine africaine 6
3 Cahier des charges de l'exercice 7
4 Règles de l'exercice 10
4.1 Règles générales 10
4.2 Scénario 11
4.3 Échange des informations 11
4.4 Traitement des données 12
4.5 Observation de l'exercice 12
4.6 Problèmes pendant l'exercice et interruption de l'exercice 12
5 Scénario 12
5.1 Réflexions d'ordre général 12
5.2 Première phase (test du dispositif d'alerte) 13
5.3 Deuxième phase (exercice global) 13
6 Déroulement 13
6.1 Déroulement de la première phase 13
6.2 Déroulement de la deuxième phase 15
7 Résultats 18
7.1 Résultats globaux 18
7.2 Organisation de crise 20
7.3 Échange des informations et des données 23
7.4 Gestion de la continuité des activités (BCM) 25
7.5 Aspects techniques de la lutte contre les épizooties 25
7.6 Conception de l'exercice 25
8 Recommandations 26
9 Liste des figures 29
10 Glossaire 30
Anhang I: Beispiel aus einleitenden Dokumenten zum Szenario NOSOS 31
Anhang II: Beispiel von Übungsdokumenten aus der Alarmierungsübung 33
Anhang III: Beispiel aus den Übungsdokumenten aus der Vollübung 36

1 Introduction

1.1 Lutte contre les épizooties

L'éradication des épizooties hautement contagieuses compte parmi les tâches principales du service vétérinaire fédéral. En cas d'apparition d'un foyer, celui-ci est censé réagir vite et efficacement, afin de limiter la propagation géographique de l'épizootie, d'en réduire la durée et d'en minimiser l'impact. Les principes de la lutte contre les épizooties sont régis par la loi sur les épizooties (RS *916.40*) et les dispositions d'exécution sont définies dans l'ordonnance sur les épizooties (RS *916.401*). Eu égard à la diversité des espèces animales et des épizooties, les exigences en la matière sont extrêmement diverses et variées.

Après avoir pu éradiquer certaines épizooties hautement contagieuses au cours du siècle dernier, la Suisse est actuellement exempte de ce type de maladies. Si des foyers épidémiques peuvent toujours apparaître – ces dernières années en particulier chez les volailles –, l'objectif est de les éradiquer. Les animaux de rente sont au cœur de la lutte contre les épizooties. Les maladies qui affectent plusieurs espèces sont encore plus difficiles à combattre. Elles sont nombreuses à se transmettre également aux animaux sauvages, qui peuvent constituer un réservoir, augmentant alors encore la complexité.

1.2 Préparation aux situations de crise

La préparation aux situations de crise garantit que, en cas d'événement, l'épizootie puisse être éradiquée de manière rapide et efficace. Elle repose sur les exigences formulées dans la législation fédérale sur les épizooties et englobe la définition des procédures en cas de crise ou d'événement ainsi que la préparation en termes de ressources humaines, de logistique et de matériel. Ces dernières années, les autorités vétérinaires cantonales ont intensifié leur collaboration avec les organes de conduite cantonaux et les organisations d'aide en cas de catastrophe. Il existe également des structures intercantonales de lutte contre les épizooties. À l'échelon fédéral, cette lutte fait partie des scénarios de référence pour la protection de la population. Soutenu par d'autres offices fédéraux, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) en assume la responsabilité technique.

Le dépistage des épizooties hautement contagieuses est assuré par l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI). Là aussi, la préparation aux situations de crise est essentielle. En effet, le dépistage doit être garanti à tout moment et à des échelles différentes (dépistage de masse).

Ces dernières années, les autorités vétérinaires ont investi massivement dans la préparation aux situations de crise. Elles se sont penchées sur toute une série de questions, comme la disponibilité de produits de nettoyage et de désinfection ou la marche à suivre concernant la mise à mort des animaux contaminés. Elles ont également élaboré et remanié les manuels sur la gestion des événements et des crises.

L'armée peut également épauler les cantons à titre subsidiaire dans la lutte contre les épizooties. Son service vétérinaire dispose à cet effet d'un bataillon ad hoc (le groupe vétérinaire et animaux de l'armée 13), doté des ressources humaines et matérielles nécessaires en cas d'intervention. L'armée peut notamment assurer la gestion des zones sinistrées (exploitations contaminées) pour les cantons. Sur le plan matériel, l'équipement dont elle dispose lui permet de gérer jusqu'à neuf zones sinistrées en même temps. En 2021, le service vétérinaire de l'armée a élaboré un nouvel aide-mémoire relatif à la lutte contre les épizooties chez les animaux domestiques. Le catalogue des

prestations fournies par l'armée en cas de foyer d'épizootie chez les animaux sauvages est par contre moins détaillé.

Les organisations privées sont elles aussi tenues de se préparer à une situation de crise provoquée par un foyer d'épizootie hautement contagieuse. Les abattoirs doivent par exemple disposer de plans d'urgence en cas de foyer survenant dans leur domaine de compétence. Quant aux filières du lait et de la viande, elles sont aussi préparées à différents scénarios de crise, par exemple pour gérer la collecte du lait en cas de fièvre aphteuse ou pour renforcer la biosécurité dans le transport des animaux.

Enfin, le traitement, l'évaluation et l'interprétation des données ont pris aujourd'hui une importance capitale dans la lutte contre les foyers d'épizooties hautement contagieuses. Dans ce domaine aussi, les différentes parties prenantes ont réalisé ces dernières années un énorme travail, allant du perfectionnement constant du contrôle du trafic des animaux à la mise en place du module ASAN sur les épizooties, en passant par la mise en réseau des résultats des analyses des échantillons.

1.3 Exercices sur les épizooties

Les exercices sur les épizooties contribuent de manière importante à la préparation aux situations de crise. Aussi bien les exercices d'état-major que les exercices de terrain permettent de vérifier les plans d'urgence établis, de former les parties prenantes, d'optimiser les ressources humaines et de renforcer l'organisation de crise dans son ensemble.

Les cantons réalisent régulièrement ce genre d'exercice. L'OSAV tient une statistique à ce sujet et organise lui-même des exercices à l'interne. De même, l'armée forme constamment ses unités à intervenir dans la lutte contre les épizooties. Les exercices impliquant un cercle élargi d'associations ou organisés à l'échelle nationale sont par contre très rares.

En règle générale, ces exercices mettent souvent l'accent sur les activités classiques visant à éradiquer une épizootie dans les unités d'élevage (lieux de contamination). Ces dernières années, les exercices d'état-major se sont multipliés, par exemple pour tester le fonctionnement des états-majors de conduite cantonaux ou la coordination au sein des différents offices fédéraux.

1.4 Raisons de l'exercice NOSOS 2021

Le dernier exercice national sur les épizooties a eu lieu il y a une dizaine d'années. Comme de nombreux exercices précédents, il a simulé l'apparition d'une épidémie de fièvre aphteuse en Suisse. La fièvre aphteuse est une maladie très complexe en raison de l'ampleur des espèces animales touchées (tous les animaux à onglons) et de sa capacité à se transmettre de manière indirecte, y compris lors de la collecte et la transformation du lait.

Depuis, la menace représentée par les épizooties a légèrement évolué, comme l'illustre parfaitement le bulletin mensuel Radar de l'OSAV : alors que la peste porcine africaine (PPA) n'était pas présente en Europe il y a dix ans, les choses ont changé à partir de 2014. Avec la grippe aviaire et la maladie de Newcastle chez les volailles, la PPA représente aujourd'hui une menace réelle pour la population animale et la situation épizootique en Suisse. Les cas enregistrés en Allemagne ces dernières années et la récente épidémie en Italie du Nord prouvent le sérieux de la menace.

En 2019, les autorités vétérinaires ont décidé, en accord avec les milieux de l'agriculture, de la sylviculture, de la chasse et avec les organisations privées concernées, de simuler l'apparition d'un foyer de PPA lors du prochain exercice national de lutte contre les épizooties. Prévu initialement pour 2020, l'exercice a été repoussé d'un an à cause de la pandémie de coronavirus.

Le cahier des charges fixé pour l'exercice NOSOS 21 visait à reproduire au mieux les défis posés par la PPA.

2 Peste porcine africaine

Le présent rapport ne décrit pas de façon détaillée les caractéristiques épidémiologiques, diagnostiques et cliniques de la PPA. Nous renvoyons pour ces aspects à la littérature spécialisée. Nous nous contenterons de mentionner ici qu'il est extrêmement difficile d'éradiquer la PPA en raison de la résistance de l'agent pathogène, d'une part, et de la dynamique de la population de sangliers en Europe, d'autre part. La transmission indirecte par l'homme augmente en outre la dangerosité de cette maladie.

Introduite en Géorgie en 2007, la PPA se diffuse de plus en plus sur le continent européen. Propagée par les sangliers, elle se répand par voie terrestre, principalement dans les pays d'Europe de l'Est et les pays baltes. Cependant, des foyers géographiquement très éloignés les uns des autres ont éclaté ces dernières années, une propagation que l'on attribue à l'action humaine. L'apparition récente de la PPA dans le nord de l'Italie en est en exemple.

Figure 1 : Propagation de la PPA en Europe chez les porcs domestiques et les sangliers. État au 29 avril 2022 (source : Institut Friedrich-Loeffler)

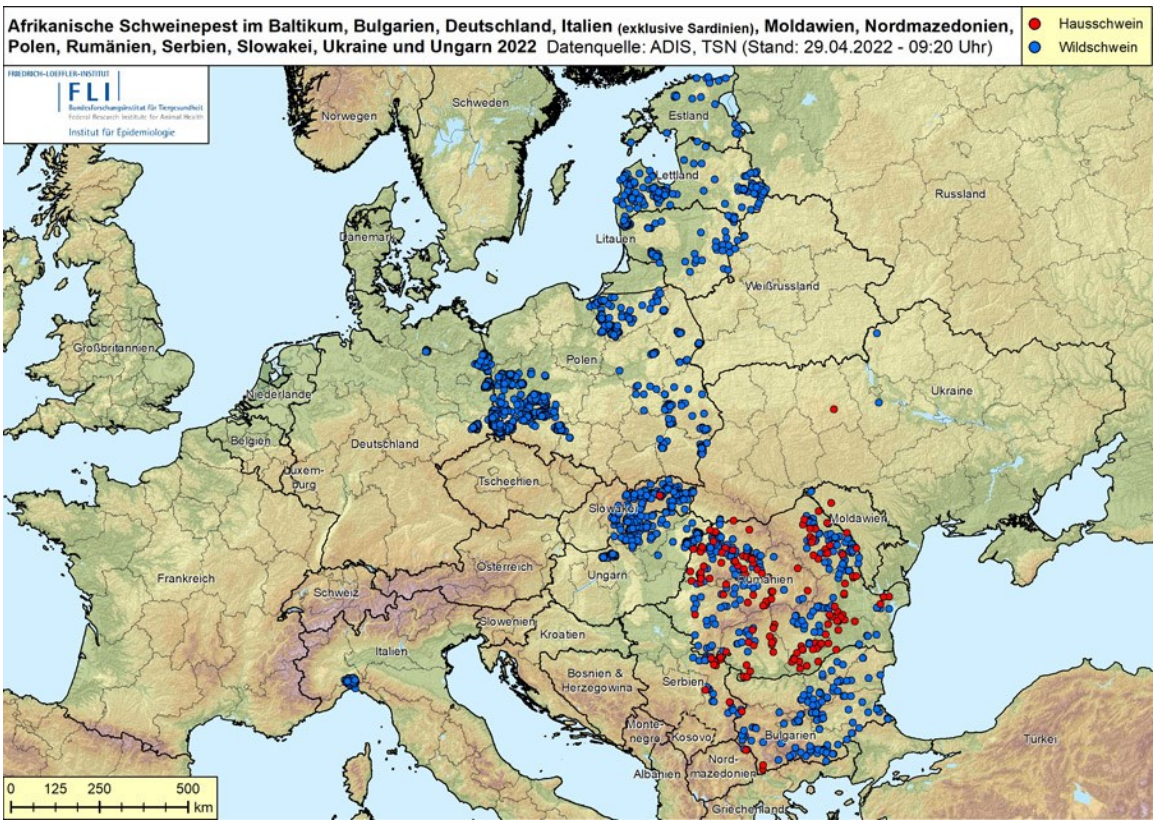

Depuis plusieurs années, la PPA représente sans conteste une menace pour la Suisse, laquelle a intensifié ses mesures de prévention et renforcé son dispositif de préparation aux situations de crises. La détection précoce de la PPA chez les porcs domestiques et les sangliers constitue à cet égard un élément important. Pour de plus amples informations à ce sujet, nous renvoyons au site web de l'OSAV.

3 Cahier des charges de l'exercice

Les autorités vétérinaires nationales et cantonales ont fixé le cahier des charges ci-dessous pour la réalisation de l'exercice NOSOS 21.

Le Service vétérinaire suisse organise chaque année des exercices d'état-major à l'OSAV et régulièrement des exercices d'état-major et de terrain dans les cantons. Le scénario de référence pour la gestion des crises dans le domaine vétérinaire est celui de la fièvre aphteuse. Cette maladie virale est l'une des plus graves pouvant toucher les animaux de rente au niveau mondial. Elle peut très rapidement se propager à tous les animaux à onglons d'une exploitation et entraîner des pertes financières très importantes.

Le dernier exercice NOSOS, réalisé en 2011, a simulé l'apparition d'un foyer de fièvre aphteuse dans des exploitations suisses. Il avait mis en évidence plusieurs éléments à améliorer au niveau de l'OSAV et des cantons. Actuellement, d'autres maladies animales hautement contagieuses se propagent en Europe, comme la PPA ou la grippe aviaire. Compte tenu de cette évolution, des nombreuses mesures mises en place pour prévenir et combattre la PPA, du risque élevé d'apparition d'un foyer en Suisse et des difficultés liées à la facilité de propagation et à la résistance du virus, il était judicieux

d'opter cette fois-ci pour un scénario simulant l'apparition d'un foyer de PPA. Le 15 juillet 2019, la direction de l'OSAV a décidé de mener un exercice global sur cette thématique à l'automne 2020. Informés lors de leur conférence de septembre 2019, les vétérinaires cantonaux ont approuvé cette démarche. En raison de la crise provoquée par la pandémie de coronavirus, la planification de l'exercice a été temporairement interrompue en mars 2020, avant de reprendre en septembre de la même année. Une fois le nouveau comité de pilotage sur pied, les cantons ont été à nouveau sollicités, selon le cahier des charges ci-après.

Figure 2 : Réponses des vétérinaires cantonaux à l'enquête menée en octobre 2020 sur la participation à l'exercice NOSOS 21

Canton/ Kanton	exercice de l'État-major / Stabsübung	exercice dans le terrain/ Übung mit Feldelementen	Porcs domestiques / Hausschweine	Sangliers sauvages / Wildschweine	Bemerkungen Remarques
AG	Ja	Ja	Nein	Ja	Übung mit Feldelementen zu ASP bei Wildschweinen gewünscht: Suchen und Bergen von Wildschweinkadavern
AR/AI	Ja	Nein	Nein	Nein	
BE	Ja	Ja	Ja	Nein	Der Veterinärdienst Bern will im Rahmen der Alarmierungsphase als Stabsübung die internen Abläufe prüfen. In einem Hausschweinebestand sollen zusammen mit der kantonalen Formation des Zivilschutzes (welcher die Sanierungen auf dem Schadenplatz durch führt) sowie weiteren kantonalen Partnern die Abläufe geübt werden.
BL	Ja	Ja	Nein	Ja	Vorrausetzung: CONEX-Übung mit dem Militär ist definitiv
BS	Ja	Nein	Nein	Ja	
FL	Ja	Nein	Nein	Ja	
FR	Non	Oui	Non	Oui	
GE	Oui	Oui	Oui	Oui	Le plan de lutte contre les épizooties est en cours d'adaptation en coopération avec l'EMCC
GR/GL	Ja	Nein	Bei Bedarf	Ja	
JU	Nein	Oui	Non	Oui	Etant donné les efforts consentis par l'EMCC cette année et vraisemblablement l'an prochain encore, nous préférons renoncer à les impacter par un exercice. La mise sur pied de notre groupe d'intervention en cas d'épizootie a pris bop de retard avec le COVID et un exercice portant sur les porcs domestiques serait vraisemblablement peut profitable.
LU	Ja	Ja	Nein	Ja	Bisher haben wir gemeldet, dass wir mit Stabs- und Feldübung in einem Szenario ASP beim Wildschwein teilnehmen möchten.
NE	Oui	Non	Non	Oui	
SG	Ja	Nein	Ja	Ja	Gerne eine "gemischte" Übung, bei der sowohl Wildschweine wie auch Hausschweinehaltungen von ASP betroffen sind
SH	Ja	Ja	Nein	Ja	Im Februar 2021 ist eine SeuBek-Übung zum Thema ASP in einem Hausschweine-Bestand geplant.
SO	Ja	Nein	Nein	Ja	
TG	Ja	Ja	Nein	Ja	
TI					
URK	Ja	Vielleicht	Nein	Nein	Evt. Erweiterbar auf Feld zwei oder drei. Wir haben am 22.09.2020 eine Seuchenübung mit der Chemiewehr Uri. Nichts desto trotz, auch wenn wir kein grosser Schweinekanton sind, wäre es unter Umständen auch möglich, an der Übung mit Feldelementen oder bei den Hausschweinen mitzumachen.
VD	Non	Oui	Oui	Non	
VS	Oui	Oui	Non	Oui	Comme les processus / relations doivent être clarifiés entre notre service et l'Etat-major, plus d'informations seraient
ZG	Ja	Nein	Nein	Ja	
ZH	Ja	Nein	Nein	Ja	

Approche globale	Exercice de gestion de crise visant à mettre en évidence les points qui nécessitent une analyse plus approfondie ou une clarification
Scénario	Apparition d'un ou de plusieurs foyers de PPA dans plusieurs cantons, tant dans la population de sangliers que dans les élevages agricoles d'animaux de rente
Particularités	• Multidisciplinarité (santé animale, protection des animaux, éventuellement sécurité alimentaire) • Intégration d'éléments de gestion de la continuité des activités (BCM) dans le scénario • Aucune collaboration transfrontalière sur le terrain, mais prise en compte des exigences internationales dans le scénario
Objectifs	<u>Objectifs généraux</u> • Tester les processus établis pour le fonctionnement d'une cellule de crise • Consolider et adapter les connaissances acquises lors de l'exercice NOSOS 11 sur la fièvre aphteuse • Tester les suppléances et la résilience des structures en cas de défaillances (ressources humaines ou matérielles, infrastructures, etc.) au niveau fédéral et cantonal (gestion de la continuité des activités) • Tester la prise de décision et la mise en œuvre de mesures spécifiques à la PPA au niveau de l'état-major et sur le terrain • Vérifier l'efficacité du nouveau module ASAN sur les épizooties en situation de crise • Tester les processus de collaboration entre les services vétérinaires et les services de la chasse (y c. planification d'urgence) <u>Objectifs au niveau fédéral</u> • Tester la collaboration entre les offices de l'administration fédérale et l'échange d'informations concernant les cas de PPA au niveau de la Confédération (y c. l'utilisation de différents outils tels que la présentation électronique de la situation [PES] et la collaboration avec le commandement des Opérations du DDPS) • Tester les procédures prévues en cas de crise ou d'événement au sein des différentes divisions de l'OSAV en tenant compte des différents domaines concernés (p. ex. santé animale, protection des animaux, sécurité alimentaire) • Tester les procédures d'analyse des échantillons (IVI), l'échange de données et l'interaction avec les procédures en amont et en aval <u>Objectifs au niveau cantonal</u> • Tester la collaboration intracantonale et l'échange d'informations en cas de PPA entre les autorités vétérinaires cantonales et les autres parties prenantes • Tester la collaboration intercantonale en cas de foyer de PPA touchant plusieurs cantons
Durée	Deux phases, respectivement de 2 et 3 jours, avec interruption pendant la nuit

Type d'exercice	• OSAV et offices fédéraux : travail d'état-major • IVI : travail d'état-major et dépistage • Cantons : travail d'état-major et/ou travail de terrain (voir liste)
Participants OSAV	Indépendamment du scénario, implication de collaborateurs de toutes les divisions de l'OSAV : - soit en tant que responsables d'une procédure (p. ex. COM ou DRO) - soit en soutien (p. ex. administratif ou technique) Implication de l'IVI en tant que laboratoire de référence
Partenaires de l'OSAV	Partenaires de l'OSAV intégrés dans la direction de l'exercice : • OFPP • OFEV • OFAG • COSAC • CFP • Proviande • USP • SUISAG • SUISSEPORC • SSMB • ASVC
Priorité	Annulation de l'exercice en cas d'apparition d'un foyer de PPA réel en Suisse avant l'automne 2021

4 Règles de l'exercice

Ce chapitre présente les règles définies en amont de l'exercice et communiquées à tous les participants.

4.1 Règles générales

- La première phase de l'exercice (sur le dispositif d'alerte) se limite à un exercice d'état-major. Elle ne prévoit pas d'exercice sur le terrain ou en laboratoire.
- La deuxième phase est un exercice global d'état-major et de terrain. Elle comprend des parties pratiques sur le terrain et en laboratoire.
- La première phase dure deux jours ouvrables. La date n'est pas annoncée à l'avance aux participants. Les journées d'exercice commencent à 8 h 30 et se terminent à 17 h. L'exercice est interrompu entre 17 h et 8 h 30. Durant ce laps de temps, la direction de l'exercice n'ajoute aucun élément au scénario.
- La deuxième phase de l'exercice débute le 2 novembre 2021 et dure trois jours ouvrables. Comme pour la première phase, les journées d'exercice commencent à 8 h 30 et se terminent à 17 h. L'exercice est interrompu chaque jour entre 17 h et 8 h 30. Durant ce laps de temps, la direction de l'exercice n'ajoute aucun élément au scénario.
- Les éléments du scénario sont communiqués par la direction de l'exercice. Les participants décident eux-mêmes de la nature et de l'ampleur des travaux qu'ils souhaitent exécuter. Ils

mettent l'accent sur les éléments qu'ils estiment les plus bénéfiques pour leur propre préparation aux situations de crise.

4.2 Scénario

- La direction de l'exercice propose un scénario simulant l'apparition d'un foyer de PPA chez les porcs domestiques et les sangliers en Suisse et au Liechtenstein.
- Conformément au cahier des charges de l'exercice, des foyers se déclarent simultanément en plusieurs endroits de Suisse et du Liechtenstein. Tout en sachant qu'un scénario d'une telle ampleur est relativement improbable, ce choix permet à tous les participants de se préparer au mieux dans le délai imparti.
- La direction de l'exercice fournit des données fictives sur les foyers d'épizootie (p. ex. résultat positif de l'analyse antigénique d'une carcasse de sanglier dans la forêt XY). Le scénario donné doit être considéré comme un complément fictif aux données réelles. Autrement dit, tant qu'aucune donnée fictive n'est transmise, les données réelles fournies par les différents systèmes d'information (géographie, mouvements de la faune sauvage, population de porcs domestiques, numéros BDTA, trafic d'animaux, etc.) restent valables.
- Dans la mesure du possible, la direction de l'exercice communique les différents éléments du scénario comme en situation réelle (p. ex. déclaration de cas suspects à l'autorité vétérinaire cantonale), soit de manière directe, soit par l'intermédiaire des interlocuteurs de référence. Le traitement et la transmission des informations par les participants font partie de l'exercice.
- La majorité des cantons sont concernés par l'apparition d'un foyer de PPA chez les sangliers sur leur territoire. Certains cantons sont concernés uniquement par un foyer de PPA chez les porcs domestiques ou par les deux cas de figure simultanément. Chaque participant prend connaissance des informations fournies par les autres participants et assure la coordination et la collaboration. Par ailleurs, chaque participant décide librement de l'ampleur de l'exercice sur son territoire (p. ex. trafic des animaux).

4.3 Échange des informations

- Les participants à l'exercice prennent réellement contact entre eux durant l'exercice. Ils coordonnent leurs activités, s'échangent les informations nécessaires et traitent les problématiques qui leur semblent pertinentes.
- Pour éviter de confondre des éléments fictifs de l'exercice avec la réalité :
  - toutes les communications orales commencent en mentionnant clairement le mot « NOSOS »,
  - tous les documents écrits portent la mention « NOSOS » dans leur en-tête,
  - tous les courriels portent la mention « NOSOS » en objet.
- La direction de l'exercice est joignable soit directement (à l'adresse nosos@ntgs.ch ou au 031 910 20 10), soit via les interlocuteurs de référence.
- Les participants n'échangent pas d'informations et ne prennent pas contact avec des personnes ou des organisations ne participant pas à l'exercice. S'ils ont besoin d'informations produites par des tiers, ils les déterminent eux-mêmes à titre d'hypothèse de travail. En cas de questions concernant des personnes ou des organisations ne participant pas à l'exercice, ils peuvent aussi s'adresser à la direction de l'exercice.

4.4 Traitement des données

- Les participants traitent les données de la manière qu'ils jugent la plus appropriée. L'utilisation des systèmes de traitement des données du Service vétérinaire suisse est un objectif explicite de l'exercice NOSOS et tous les participants doivent les utiliser autant que possible.
- Les données fictives sur l'épizootie de PPA diffusées par la direction de l'exercice sont à considérer comme un complément aux données réelles (voir le scénario).
- Des informations spécifiques sur l'utilisation des plateformes durant l'exercice (notamment ASAN) sont fournies dans un document séparé.
- L'utilisation de la PES est un objectif de l'exercice. En collaboration avec la Centrale nationale d'alarme (CENAL), un événement ad hoc est ouvert spécialement pour l'exercice NOSOS dans la PES. Une information est envoyée dès que cet événement est disponible. Tous les participants sont invités à charger dans la PES, sous une forme appropriée, les documents qu'ils ont élaborés (présentation de la situation, modèles de décisions, procès-verbaux, etc.).

4.5 Observation de l'exercice

- La direction de l'exercice assure une observation uniforme de l'exercice.
- Cette observation se base sur les éléments suivants :
  - tous les documents, procès-verbaux, etc. élaborés pendant l'exercice,
  - les observations des interlocuteurs de référence durant l'exercice,
  - les retours des participants après l'exercice,
  - les observations de la direction durant l'exercice.
- La direction met en ligne une liste de contrôle uniforme que les interlocuteurs de référence, les participants et elle-même pourront utiliser pour noter leurs observations.
- Un seul et même rapport est établi pour les deux phases de l'exercice.

4.6 Problèmes pendant l'exercice et interruption de l'exercice

- Les participants sont tenus de s'adresser immédiatement à la direction de l'exercice si, en raison de la conception de l'exercice ou d'autres circonstances, ils ne sont pas en mesure d'effectuer les activités prévues. Ils peuvent soit contacter directement la direction de l'exercice soit passer par leur interlocuteur de référence.
- La direction de l'exercice se réserve le droit d'interrompre prématurément l'exercice si les circonstances l'exigent.

5 Scénario

5.1 Réflexions d'ordre général

Le scénario de l'exercice NOSOS 21 se fondait d'une part sur le cahier des charges de l'exercice et d'autre part sur la menace réelle représentée par cette épizootie en Europe. Il a délibérément mis l'accent sur l'apparition de la PPA chez les sangliers.

Le choix de placer plusieurs foyers de PPA aux frontières cantonales visait à tester l'organisation de crise inter-organisationnelle.

Le scénario choisi représente probablement le scénario du pire : la Suisse ne devrait en principe jamais être confrontée à une situation d'une telle gravité. Le but était de donner la possibilité à tous les participants de tester leur capacité à répondre au cahier des charges de l'exercice et à réagir à l'apparition de cas de PPA sur leur territoire. Les services vétérinaires du pays ont été fortement sollicités, notamment lors de la phase de démarrage.

5.2 Première phase (test du dispositif d'alerte)

Le scénario de la première phase de l'exercice simulait les deux premiers jours d'une épidémie de PPA en Suisse. Il s'agissait surtout de traiter les déclarations de cas suspects et confirmés.

5.3 Deuxième phase (exercice global)

La deuxième phase de l'exercice a débuté environ 30 jours après la première. Elle était centrée sur la gestion de la situation épizootique et sur la transformation des zones d'interdiction initiales en régions de contrôle (dont la région centrale) et d'observation à long terme.

Le fait que certaines parties prenantes avaient participé à la première phase de l'exercice, et d'autres pas, a complexifié le déroulement de la deuxième phase.

6 Déroulement

La direction de l'exercice a défini clairement les différentes étapes de l'exercice NOSOS 21. Celles-ci sont représentées ci-dessous, pour chacune des deux phases de l'exercice.

6.1 Déroulement de la première phase

La première phase de l'exercice visait à simuler les deux premiers jours suivant l'apparition d'un foyer de PPA chez les porcs domestiques et les sangliers en Suisse.

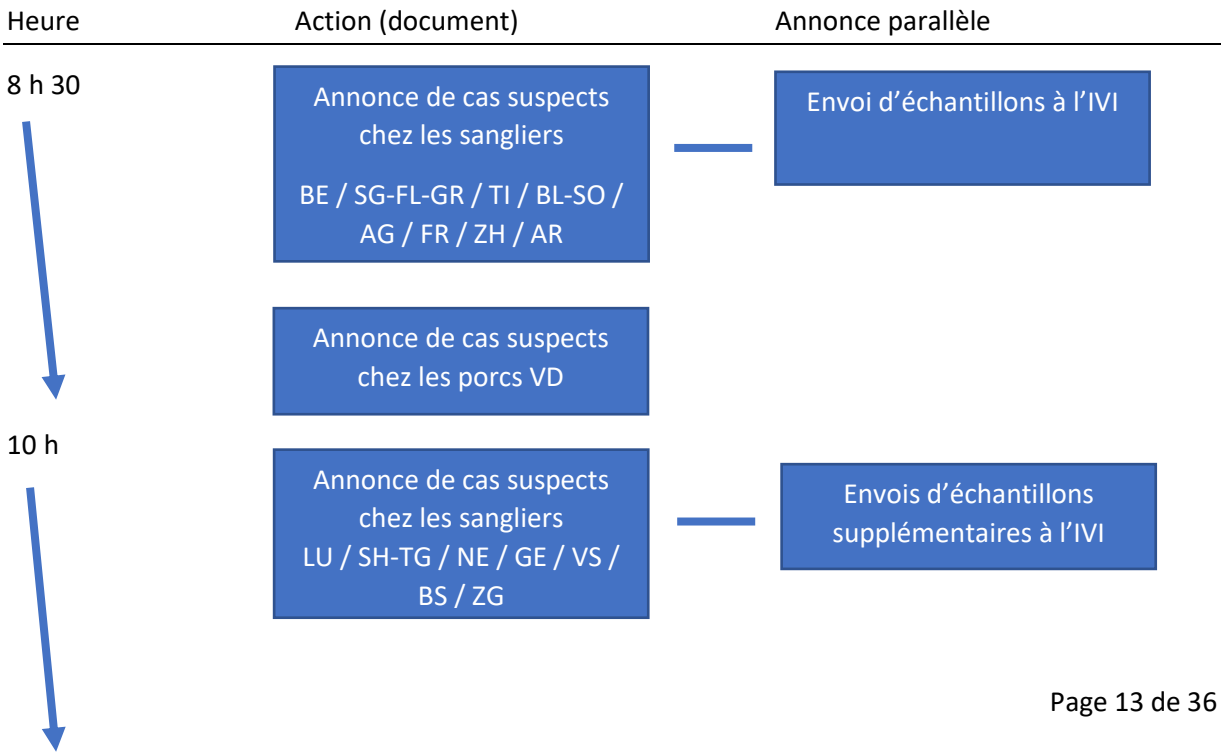

NOSOS 21

Annonce de cas suspects chez les porcs SG

Annonce de cas suspects chez les porcs Appenzell

10 h 30

Information au bureau de douane de Chiasso

11 h 30

Demande de renseignements d'un journaliste (photos de sangliers morts) à l'OSAV

Demande de renseignements de la PSA à différents cantons

Demande de renseignements de la PSA à différents cantons

13 h 30

Demande de renseignements à l'OSAV de la part de consommateurs concernant la sécurité alimentaire

15 h

Communication des premiers résultats de l'IVI

Interruption de l'exercice de 17 h à 8 h 30 le lendemain

(communication à tous les participants)

8 h 30 (2e jour)

Communication des résultats ultérieurs de l'IVI

8 h 30

Élément BCM dans différents cantons et à l'OSAV

Élément BCM dans différents cantons et à l'OSAV

10 h 30

Lettre de l'USP sur l'interruption du trafic des porcs au niveau national

11 h 30

Demande de renseignements de l'Allemagne à l'OSAV

Fin de la première phase à 17 h

(communication et remerciements à tous les participants)

6.2 Déroulement de la deuxième phase

Le scénario de cette deuxième phase de l'exercice se basait sur celui de la première : des zones d'interdiction avaient déjà été définies pour les sangliers, des zones de protection et de surveillance avaient été délimitées et les exploitations de porcs domestiques infectées (SG, AR, VD) avaient été assainies. La deuxième phase de l'exercice était centrée sur les points suivants :

- transformation des zones d'interdiction initiales en régions de contrôle et d'observation (des sangliers) à long terme,
- apparition d'autres cas (éventuellement extension des zones infectées),
- réponse à différentes questions sur les porcs domestiques et les sangliers,
- éléments de communication,
- élément BCM à la Confédération et dans les cantons.

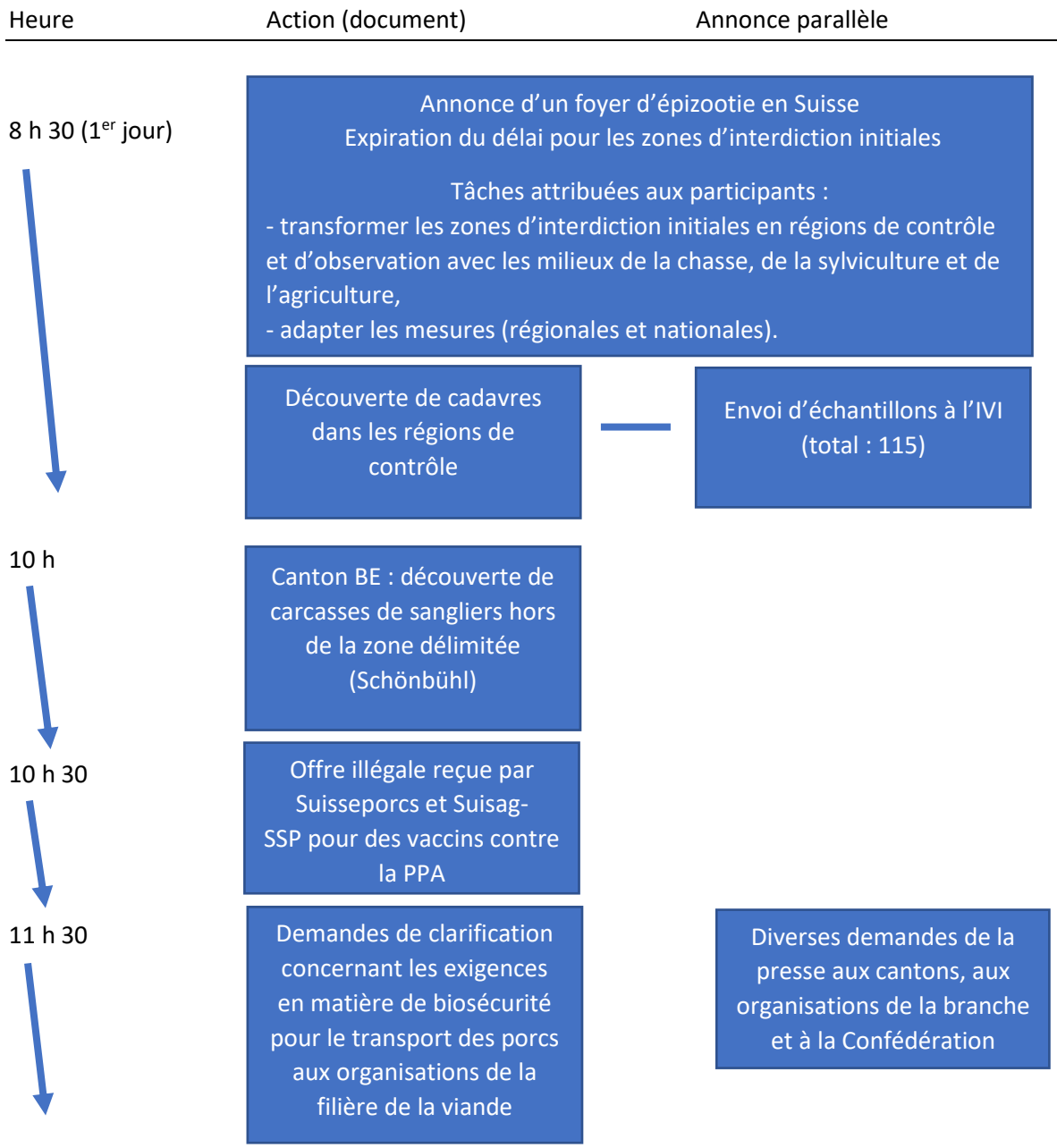

10 h – 12 h

Arrivée des échantillons à l'IVI (échantillons réels envoyés par la direction de l'exercice pour traitement par l'IVI)

13 h

Demande à la Confédération et à la CFP : mesures contre les animaux sauvages

Demande aux instances politiques des cantons : mesures contre les animaux sauvages

dès 15 h

Communication des premiers résultats de l'IVI

Demande au canton BE : organisation d'une conférence de presse sur le terrain mercredi matin à 10 h

Interruption de l'exercice de 17 h à 8 h 30

(communication à tous les participants)

Durant la nuit

Communication d'une deuxième série de résultats de l'IVI

8 h 30 (2e jour)

Élément BCM à l'OSAV

(absence de deux personnes)

Élément BCM dans les cantons
(absence de quelques personnes)

Envoi d'autres échantillons à l'IVI (total : 115)

9 h 30

Lettre de l'Allemagne à l'OSAV et à Proviande : annonce de fermeture temporaire (au moins 1 semaine) des frontières pour les SPA provenant de Suisse en attendant des informations supplémentaires et la clarification de la situation épizootique

Demande d'un rapport de situation au niveau national (Confédération et cantons) pour 16 h

Demande à l'OFAG de la part d'un groupement indépendant d'éleveurs de porcs : mesures d'accompagnement pour soutenir le marché du porc
Mise en évidence des conséquences sur le commerce (exemples à l'étranger)

11 h 30

Lettre au canton LU et à Proviande : l'entreprise de transformation de viande *FF Frischfleich Sursee AG* refuse les porcs de toutes les régions du pays

Demande à la branche (Suisseporcs), à l'OSAV et aux cantons de coordonner au niveau national les livraisons de porcs aux abattoirs

13 h 30

Communication à Proviande : un groupe anonyme appelle au boycott de la viande de porc sur Internet

Diverses demandes de la presse aux cantons, aux organisations de la branche et à la Confédération

Interruption de l'exercice de 17 h à 8 h 30

(communication à tous les participants)

Durant la nuit

Éventuellement : communication d'une nouvelle série de résultats de l'IVI

8 h 30 (3e jour)

Élément BCM à l'OSAV

(absence de deux personnes)

Élément BCM dans les cantons

(absence de plusieurs personnes)

9 h 30

Demande à l'OFEV et à la CSF : quelles sont les conséquences de la situation sur la population de sangliers en Suisse ?

Rapport de situation exigé par la Commission européenne pour 16 h

11 h 30

Autres demandes de la presse aux cantons, aux organisations de la branche et à la Confédération

Fin de l'exercice NOSOS à 17 h

(communication à tous les participants)

7 Résultats

Ce chapitre présente les principaux résultats de l'exercice NOSOS 21. La synthèse présentée ici se base sur les retours des participants et de la direction de l'exercice ainsi que sur les observations effectuées lors de l'exercice. Elle prend en compte les réponses à l'enquête en ligne, les discussions menées lors des deux débriefings organisés en ligne ainsi que l'ensemble des documents disponibles et des échanges entre les participants.

Compte tenu de son ampleur et du nombre de participants, l'exercice NOSOS 21 a permis de recueillir un volume important de données et d'acquérir de nombreuses connaissances. Les documents élaborés par les participants lors de l'exercice remplissent à eux seuls plusieurs classeurs. Les résultats présentés ici constituent donc nécessairement une synthèse de toutes les connaissances acquises. Ils portent essentiellement sur les objectifs du cahier des charges.

Indépendamment des conclusions ci-après, l'exercice a été conçu de manière à permettre aux participants de tirer leurs propres enseignements dans leur domaine de compétence.

7.1 Résultats globaux

Tous les participants à l'exercice NOSOS 21 ont fait preuve de motivation et d'ouverture d'esprit pour gérer les différentes problématiques du scénario proposé. Ils ont exploité la marge de manœuvre à leur disposition, abordé des thèmes spécifiques et exploité leurs contacts au niveau régional. Tous les participants ont réussi à gérer en parallèle les travaux d'état-major et de terrain.

L'exercice NOSOS 21 a répondu en grande partie aux attentes formulées dans le cahier des charges. Les participants ont eu l'occasion de situer leur rôle et leur mission dans le cadre de l'éradication de la PPA chez les porcs domestiques et les sangliers, et de consolider leurs acquis. Comme on pouvait s'y attendre, les organes les plus sollicités ont été ceux du Service vétérinaire suisse au niveau de la Confédération et des cantons. Certains représentants de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse ont ainsi déploré le manque de place accordée aux aspects relevant de leur responsabilité, tant dans la conception de l'exercice que dans l'exécution des tâches proprement dites.

Les représentants de la branche de la production porcine et des secteurs en aval ont clairement demandé au Service vétérinaire suisse d'être mieux intégrés dans l'organisation globale en cas d'épizootie. Leur contribution est cruciale pour gérer une crise de manière efficace et ce potentiel n'a été que partiellement exploité. Cela dit, l'exercice a aussi montré qu'une simulation ne peut pas refléter fidèlement la pression exercée sur et par la filière en cas d'épizootie réelle. Il est probable qu'en situation réelle, la branche prendrait davantage l'initiative et chercherait activement les informations dont elle a besoin.

L'exercice NOSOS 21 a clairement montré la difficulté d'impliquer toutes les parties prenantes, avec leurs différents niveaux d'information, pour mettre en œuvre des mesures communes. Plusieurs participants ont par exemple posé des questions de base sur la lutte contre la PPA chez les sangliers ou sur la commercialisation des porcs en cas d'épizootie, qui n'ont pas pu être abordées pendant l'exercice pour des raisons de temps ou de priorité. Ces éléments relèvent plutôt de la préparation aux situations de crise que de la gestion de crise elle-même.

En ce qui concerne l'organisation et la gestion de crise, les participants ont concentré leurs efforts sur les thèmes classiques de la lutte contre les épizooties : restrictions du trafic des animaux et du trafic transfrontalier d'animaux et de produits animaux ou tâches épidémiologiques. L'éradication de la PPA chez les sangliers a donné lieu à de nouvelles modalités de coopération avec des domaines qui

n'étaient auparavant guère concernés par la lutte contre les épizooties. Malgré les directives techniques existantes, l'exercice a révélé la nécessité d'apporter des clarifications tant dans l'organisation de crise entre les différents intervenants que dans les mesures planifiées.

Le scénario concocté par la direction de l'exercice était très exigeant, avec des éléments relativement improbables, comme le déclenchement subit de plusieurs foyers de PPA chez les sangliers. À cette situation déjà complexe est venu s'ajouter lors de la deuxième phase un foyer d'épizootie chez les porcs domestiques provoqué par l'utilisation illégale de vaccins. La direction de l'exercice a introduit ces éléments pour tester au mieux toutes les exigences du cahier des charges.

Dans un premier temps, ce scénario exigeant a suscité de nombreuses questions à l'intention de l'OSAV. Par la suite, la charge de travail s'est avérée relativement inégale pour les différentes organisations concernées. Ainsi, le Service vétérinaire suisse et en particulier l'OSAV étaient au cœur de l'action, alors que d'autres participants dépendaient de leur travail préalable pour remplir ensuite leur mission de manière coordonnée. Quand bien même cette situation a certainement été amplifiée par la conception de l'exercice, elle reflète dans le fond les procédures et la répartition des tâches de la lutte contre les épizooties. En effet, en cas de détection d'un foyer d'ampleur nationale, l'OSAV est sollicité en premier afin que les autres organisations puissent entreprendre à leur tour rapidement les travaux nécessaires.

La direction de l'exercice a annoncé l'éclatement d'un foyer de PPA chez les porcs en Suisse romande lors de la deuxième phase de l'exercice. À l'exception du canton de Vaud, les participants ont réagi avec un certain retard à cette annonce imprévue. Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans le chapitre dédié à l'échange des informations.

Figure 3 : Retours sur le déroulement global de l'exercice NOSOS 21. On constate une nette amélioration des avis entre les deux phases de l'exercice.

7.2 Organisation de crise

L'évaluation de l'organisation de crise porte à la fois sur son fonctionnement interne et sur la coopération entre les différentes parties prenantes. À cet égard, l'exercice NOSOS 21 a livré des résultats variables en fonction des différentes organisations et de l'avancement de l'exercice.

La date exacte de la première phase de l'exercice n'avait pas été annoncée, ni à l'OSAV ni aux autorités vétérinaires cantonales. Quand bien même cet effet de surprise reflète la réalité, il complique la phase de démarrage d'un exercice comme celui-ci. En effet, les participants doivent décider rapidement quelles affaires courantes peuvent être abandonnées ou reportées pour participer à l'exercice. Cette question ne se pose naturellement pas en cas d'apparition réelle d'une épizootie hautement contagieuse. La date de la deuxième phase de l'exercice (première semaine de novembre 2021) était en revanche connue à l'avance.

L'organisation générale s'est nettement améliorée au fur et à mesure de l'exercice, tant durant la première phase qu'entre les deux phases de l'exercice. Il est très important de le souligner, car cette amélioration met en évidence la dynamique positive qui a animé les participants ainsi que leur volonté de collaborer. Les organisations impliquées ont été capables d'améliorer leur organisation tout en assurant en parallèle la gestion de crise. Cette dynamique a vraisemblablement contribué en grande partie à l'impression générale positive qui s'est dégagée de l'exercice et qui est aussi allée en s'améliorant au fur et à mesure de celui-ci.

Figure 4 : Retours sur l'organisation générale de crise de l'exercice NOSOS 21. On constate une nette amélioration entre les deux phases de l'exercice.

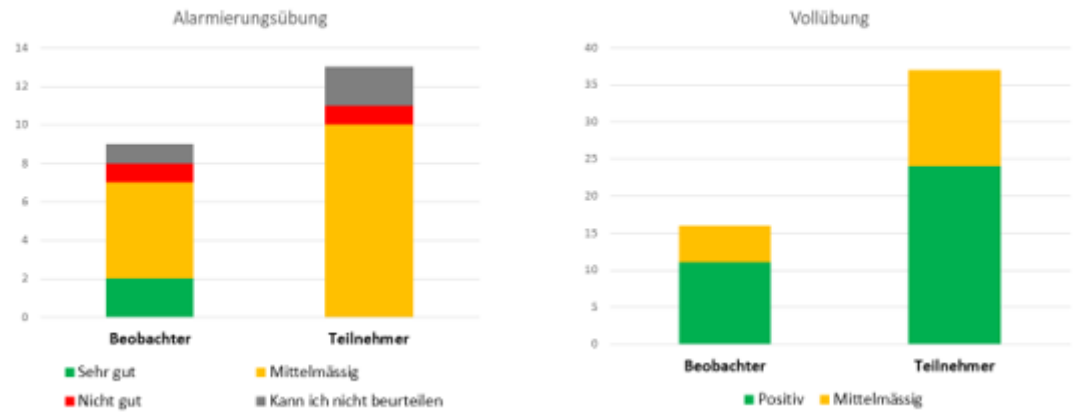

L'organisation de crise a été majoritairement saluée. Les participants ont souligné à plusieurs reprises la bonne collaboration au sein de l'organisation de crise et le haut niveau de compétence de ses membres. Ils ont toutefois relevé des lacunes dans le travail d'état-major. Il faut distinguer ici les organisations de crise cantonales et l'organisation de crise au niveau fédéral. Dans le cas présent, les autorités vétérinaires cantonales ont travaillé principalement en collaboration avec les états-majors de conduite cantonaux. Ces derniers ont géré le travail d'état-major en s'appuyant sur leur grande expérience en la matière. Au niveau fédéral, seuls les offices spécialisés étaient impliqués dans l'exercice. Ils ont dû assurer leur travail d'état-major indépendamment des organes d'état-major nationaux (p. ex. l'État-major fédéral Protection de la population), ce qui a donné lieu à quelques

difficultés, notamment lors de la première phase de l'exercice. En raison des attentes élevées placées dans la gestion de crise de l'OSAV et de certaines lacunes dans le travail d'état-major, certains cantons ont estimé que la coordination au niveau national était insuffisante lors de la première phase de l'exercice. Ils ont déploré le manque de clarté et la lenteur des directives de l'OSAV, qui ont entravé leur travail. L'évaluation des processus de prise de décision – par exemple en ce qui concerne les restrictions nationales en matière de trafic d'animaux – diverge selon les participants. Les cantons auraient souhaité que l'OSAV dirige les opérations de manière plus claire et ont signalé des lenteurs voire des blocages dans leurs propres travaux. Cet aspect s'est progressivement amélioré au fur et à mesure de l'exercice. Sur ce point, les retours de la deuxième phase sont nettement meilleurs.

Figure 5 : Retours sur la conduite de l'état-major de crise au cours de l'exercice NOSOS 21. Des lacunes ont été identifiées lors de la première phase, notamment en ce qui concerne la coopération entre la Confédération et les cantons. Les retours se sont nettement améliorés lors de la deuxième phase.

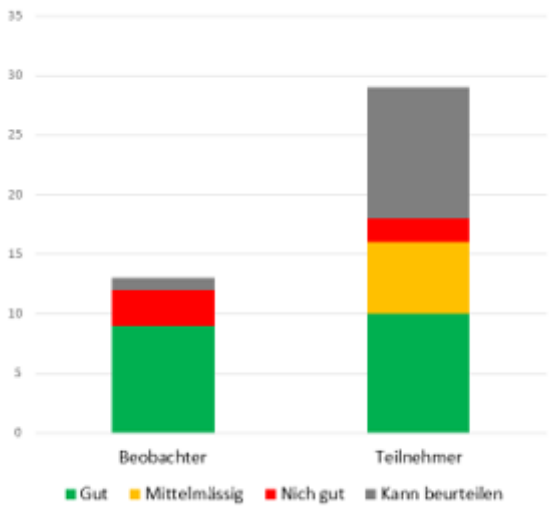

La lutte contre les épizooties comprend des processus de base qui sont identiques pour les différents types de maladies. On peut citer par exemple les restrictions au trafic des animaux ou au commerce international. L'apparition d'un foyer de PPA chez les sangliers comporte toutefois des défis particuliers ou du moins très spécifiques. Ce type d'épizootie requiert en effet la coopération des services de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse. Bien définir les processus de base, clarifier les responsabilités et optimiser l'utilisation des ressources devient de ce fait encore plus important pour offrir la marge de manœuvre permettant d'aborder ensuite des problématiques spécifiques. L'exercice NOSOS 21 a montré que les discussions sur une éventuelle interruption complète du trafic de porcs au niveau national et le processus d'élaboration d'une base juridique limitée dans le temps sous la forme d'une ordonnance de l'OSAV ont pris beaucoup de temps et d'énergie, tandis que des problématiques importantes liées à la sylviculture et à la chasse ont été reléguées au second plan. Ainsi, certaines questions des entreprises de production porcine et de la filière de la viande sont restées sans réponse.

La collaboration intercantonale joue un rôle important dans la lutte contre les épizooties. Le scénario de l'exercice NOSOS 21 prévoyait des foyers le long des frontières cantonales pour tester la collaboration intercantonale. Dans la plupart des cas, la collaboration directe entre cantons voisins a

bien fonctionné. Les organisations de crise se sont informées et soutenues mutuellement. En revanche, la collaboration s'est avérée moins bonne entre les cantons plus éloignés géographiquement. Ainsi, lors de la deuxième phase de l'exercice, plusieurs cantons de Suisse alémanique n'ont pas pris connaissance – ou l'ont fait seulement très tard – de l'apparition d'un foyer important de PPA chez les porcs en Suisse romande et de l'état des ressources dans les cantons romands. Or, comme la Suisse alémanique était principalement confrontée à un foyer chez les sangliers – et que cela ne requiert pas les mêmes compétences que pour les porcs domestiques –, les cantons auraient pu davantage s'entraider (p. ex. pour l'abattage des porcs).

Figure 6 : Retours sur la collaboration entre les organisations de crise des différents cantons au cours de l'exercice NOSOS 21. Dans l'ensemble, les retours sont positifs et cette impression s'est progressivement renforcée entre les deux phases de l'exercice.

Certains cantons ont revu leur organisation de crise et réaménagé les services concernés au cours de l'exercice NOSOS 21. Si une telle réorganisation peut se justifier pour mener à bien l'exercice, elle a entravé la collaboration avec les organisations partenaires.

L'exercice a par ailleurs pointé des lacunes dans la coopération entre les organisations de crise des autorités nationales et cantonales, d'une part, et celles de la branche de la production porcine et de la filière de la viande, d'autre part. Parmi les points positifs de la collaboration, il faut citer les conférences téléphoniques organisées pendant l'exercice. Malheureusement, les acteurs n'ont jamais clarifié comment cette collaboration devait être pérennisée. Ils n'ont pas réussi à s'entendre sur la répartition des rôles et sur la manière de gérer en commun les processus et les tâches. Cette situation a clairement entraîné des retards dans les prises de décision. Elle soulève aussi des questions sur la mise en œuvre des mesures en cas d'épizootie réelle. À titre d'exemple, on peut citer les questions relatives à la biosécurité lors du transport des porcs, à la livraison des porcs aux abattoirs ou aux restrictions en matière de commercialisation des produits porcins.

L'armée pouvait intervenir dans l'exercice à titre subsidiaire. Son service vétérinaire avait constitué une cellule de contact ad hoc à laquelle les états-majors cantonaux pouvaient adresser leurs demandes. Le canton de Vaud y a eu recours pour demander de l'aide pour lutter contre le foyer de PPA chez les porcs domestiques. Contrairement aux prévisions de la direction de l'exercice, aucun

canton n'a fait appel à l'armée pour lutter contre la PPA chez les sangliers, ce qui pourrait signifier que le catalogue de prestations de l'armée à cet égard n'est pas encore assez bien consolidé ou connu.

7.3 Échange des informations et des données

La circulation rapide et correcte des informations et des données est centrale pour permettre à toutes les organisations impliquées de lutter de concert contre la PPA. Cette circulation doit être garantie au sein même des organisations (autorités cantonales, services fédéraux, acteurs privés) et entre les différentes organisations. L'échange d'informations et de données doit être coordonné avec les mesures de communication publique.

D'une manière générale, les informations et les données ont bien circulé au sein des organisations et entre les différentes autorités vétérinaires. Les investissements réalisés ces dernières années dans ce domaine ont porté leurs fruits. Le module ASAN sur les épizooties a par exemple montré toute son utilité. L'utilisation ciblée de la PES a également amélioré l'échange d'informations avec un cercle plus large d'autorités cantonales et fédérales. Par contre, l'échange d'informations entre les autorités, d'une part, et les acteurs de la production porcine et de la filière de la viande, d'autre part, a montré des lacunes. Même si les acteurs savaient quels services contacter, l'absence de processus de gestion de crise bien rodés ou d'une plateforme technique s'est fait sentir. Si les conférences téléphoniques organisées durant l'exercice ont permis d'assurer l'échange d'informations sur le moment, il faut les compléter par d'autres canaux permettant d'y recourir sur la durée.

Figure 7 : Retours sur l'échange d'informations dans le cadre de l'exercice NOSOS 21. Les lacunes identifiées lors de la première phase ont été corrigées progressivement.

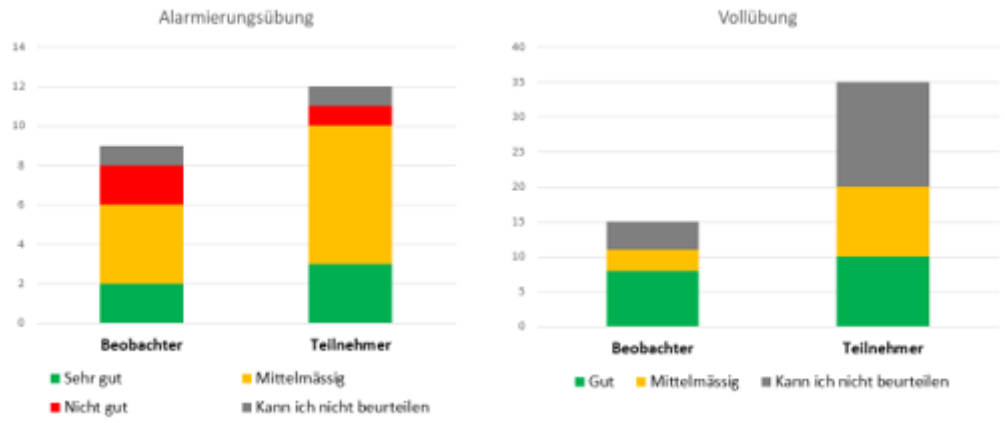

Le module ASAN sur les épizooties a fait ses preuves dès sa première utilisation dans le cadre de l'exercice NOSOS 21. Fiable sur le plan technique, cette plateforme semble prometteuse pour aider les autorités vétérinaires à lutter contre les épizooties hautement contagieuses. Si ses fonctionnalités se sont avérées utiles et complètes, les utilisateurs doivent encore se former pour les utiliser correctement et assurer une bonne gestion des données. Par exemple, pendant la première phase de l'exercice, certains cantons ont pris l'initiative d'ouvrir un événement ad hoc avant que l'OSAV ne le fasse de manière coordonnée au niveau national. L'utilisation du système d'information géographique (SIG) a posé quelques difficultés. L'introduction au module ASAN présentée pendant l'exercice NOSOS par un membre de la direction de l'exercice a déjà eu des effets positifs. La plateforme ASAN a également montré des lenteurs lors de la saisie de grandes quantités de données,

ce qui peut être problématique en cas d'épidémie de grande ampleur. Les participants ont par ailleurs demandé d'améliorer la convivialité du système.

Quant à la PES, qui est une plateforme d'information des autorités et des entreprises parapubliques, elle a fait ses preuves. Elle permet en particulier aux unités administratives qui ne sont pas rattachées à des autorités vétérinaires d'accéder rapidement aux informations pertinentes en fonction de leurs besoins. En revanche, les retours montrent que tous les participants n'ont pas réussi à manipuler le système avec la même facilité. Certains utilisateurs ne savaient pas exactement quelles informations y trouver. L'analyse des données sur la PES s'est révélée très hétérogène. Il faut toutefois relativiser ces observations, car la durée de l'exercice (5 jours au total, non successifs) est loin de correspondre à une situation réelle. En cas d'événement plus long, il est vraisemblable que la quantité de données chargées sur la PES augmenterait et que les processus fonctionneraient mieux. Il n'en reste pas moins que le potentiel de la PES n'a pas été totalement exploité lors de l'exercice NOSOS 21.

Pour assurer une bonne circulation des informations, il est important d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution de la situation de crise au niveau national. NOSOS 21 a montré que des problèmes apparaissent lorsque les informations correspondantes ne sont pas disponibles et mises à la disposition de tous les participants. Au cours de la deuxième phase de l'exercice, l'OSAV a dressé un tableau de la situation présentant les chiffres clés au niveau national. Si la vue d'ensemble était pertinente et précieuse, elle se basait sur des sources incomplètes, son contenu était limité et elle n'était pas accessible à tous les participants, ce qui n'a pas permis de l'exploiter pleinement pour assurer l'échange d'informations. Par exemple, la direction de l'exercice a volontairement transmis les informations sur l'apparition du foyer de PPA chez les porcs dans le canton de Vaud aux différents participants de manière morcelée. Il a fallu attendre plus de 24 heures pour que ces informations soient traitées au niveau national et intégrées dans la planification des mesures. Dans le cadre du travail d'état-major et de la clarification des rôles, l'établissement d'une vue d'ensemble n'était pas au premier plan, surtout au début de l'exercice.

L'échange d'informations entre les autorités et les acteurs de la production porcine et de la filière de la viande a suscité des critiques tout au long de l'exercice. Cela s'explique d'une part par le fait que les plateformes d'information évoquées ci-dessus sont réservées aux autorités. D'autre part, les autorités vétérinaires étaient très occupées par la gestion de leurs propres tâches et par la transmission des informations à l'interne. Ainsi, certaines questions concrètes concernant le transport des porcs, le commerce de produits porcins ou les abattoirs sont restées sans réponse. Cette situation découle en partie d'un biais de l'exercice, car la deuxième phase visait à gérer en trois jours un foyer qui se serait étalé sur une trentaine de jours dans la réalité. Enfin, jusqu'à la fin de l'exercice, les participants n'ont pas réussi à clarifier les canaux et plateformes d'information à mettre en place pour assurer aux autorités et aux branches concernées le même niveau d'informations sur la situation épizootique.

7.4 Gestion de la continuité des activités (BCM)

Les parties prenantes ont réussi à gérer leurs ressources de manière appropriée tout au long de l'exercice. Les absences dictées par la direction de l'exercice ont été compensées et le fonctionnement de l'organisation globale n'a jamais été remis en question. Certains participants ont défini des suppléances entre les jours d'exercice, ce qui a renforcé les enseignements concernant la gestion de la continuité des activités.

Un bémol a été exprimé sur la durée de l'exercice (deux jours pour la première phase et trois jours pour la deuxième) et sur le fait que l'exercice était interrompu de 17 h à 8 h 30 : si ces conditions conviennent pour un exercice, elles ne correspondent pas à la durée et à l'intensité d'une épizootie réelle. Ainsi, les connaissances acquises sur la gestion de la continuité des activités sont relativement limitées.

Le remplacement des personnes clés de l'organisation de crise a également suscité des critiques. Il y a parfois eu des ruptures dans la communication des informations, car la transition n'était pas suffisamment bien préparée. Plusieurs personnes ont déploré le fait que certaines tâches ont été laissées de côté ou traitées en retard.

7.5 Aspects techniques de la lutte contre les épizooties

L'exercice NOSOS 21 n'a abordé certains aspects techniques de la lutte contre les épizooties que de manière indirecte. Dans cinq cantons, les autorités vétérinaires cantonales ont décidé d'évaluer les mesures à prendre sur le terrain concernant l'examen et la récupération des cadavres de sangliers ainsi que le prélèvement d'échantillons. Ce travail a impliqué l'utilisation d'équipes ad hoc, de chiens renifleurs et de drones.

Globalement, les retours ont montré que les éléments classiques de la lutte contre les épizooties chez les porcs sont maîtrisés. Les intervenants se sont rapidement mis d'accord sur les bonnes procédures. En revanche, la lutte contre la PPA chez les sangliers laisse quelques questions ouvertes. Notamment les services de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse estiment que des clarifications mutuelles sont encore nécessaires, d'une part concernant les mesures visant à maîtriser le déplacement des sangliers (p. ex. clôtures, accès aux zones forestières) et d'autre part concernant les aspects financiers relatifs aux restrictions dans le domaine de l'exploitation forestière.

7.6 Conception de l'exercice

La conception de l'exercice a naturellement un impact sur les résultats. À cet égard, il convient de mentionner deux éléments en particulier. Tout d'abord, l'apparition simultanée de plusieurs foyers de PPA chez les sangliers est un scénario qui a peu de chances de se produire dans la réalité. Ensuite, le délai entre les deux phases de l'exercice fausse quelque peu la donne, car on ne sait pas quelles décisions auraient été prises dans l'intervalle en situation réelle. Ces deux éléments ont contribué à susciter des attentes excessives à l'égard des autorités vétérinaires fédérales. L'élargissement du cercle des participants à la deuxième phase de l'exercice a encore contribué à accroître cette pression.

8 Recommandations

Les résultats de l'exercice NOSOS 21 permettent d'émettre toute une série de recommandations.

En général

1. Il faut organiser des exercices intercantonaux de lutte contre les épizooties à intervalles plus rapprochés. Par exemple en mettant sur pied des exercices plus courts, limités à un aspect spécifique de la lutte contre les épizooties, définis et délimités dans le cadre d'un plan d'exercice plus global à moyen terme. Il serait aussi possible d'intégrer certains aspects de ces exercices à la gestion des événements en situation normale.

Organisation de crise

2. Les futurs exercices de lutte contre les épizooties devront mettre l'accent sur la collaboration entre plusieurs organisations. Il faut optimiser la coopération entre les autorités vétérinaires et les autres institutions et organisations, notamment celles qui jouent un rôle central dans l'éradication de la PPA.

3. Il faut assurer la formation continue des collaborateurs de l'OSAV chargés de la conduite et du travail d'état-major en situation de crise. Les postes amenés à jouer un rôle dans ces situations doivent être occupés et les collaborateurs qui les occupent doivent s'exercer régulièrement.

4. Au sein de l'organisation de crise de l'OSAV, il faut définir un rôle/une fonction chargé de prévoir au niveau opérationnel les évolutions possibles en fonction de l'analyse de la situation (suivi de la situation), d'élaborer différents scénarios et d'en déduire une planification prévisionnelle (*one step ahead*).

5. Dans la mesure du possible, il faut préparer et standardiser les principaux processus de mise en œuvre des mesures de lutte contre les épizooties (p. ex. élaborer des plans pour restreindre le trafic des animaux et des marchandises et le commerce international). Il faut par ailleurs clarifier les responsabilités et les processus de consultation. La standardisation des processus et des modèles d'intervention permet d'économiser des ressources et offre une plus grande latitude pour traiter les questions spécifiques qui se présentent sur le moment.

6. Il convient de clarifier les modalités de coopération entre les autorités et les acteurs de la branche dans l'organisation de crise, et d'intégrer cette coopération dans les processus de préparation aux situations de crise. Lorsque les modalités de coopération avec la branche et les interlocuteurs concernés sont connues, elles peuvent être activées rapidement en cas d'événement ou de crise. En fonction de la situation, il faut par ailleurs envisager assez tôt de faire appel à un conseil consultatif au sens de l'art. 79 de l'ordonnance sur les épizooties (RS *916.401*).

Échange des informations et des données

7. a. ASAN : il faut organiser régulièrement des formations continues pour former les autorités vétérinaires à l'utilisation du module ASAN sur les épizooties, afin d'assurer la bonne maîtrise de l'application, même en cas de crise ou d'événement. Il faut améliorer la convivialité du système et en développer certaines fonctionnalités.

7. b. PES : il faut prévoir des formations continues ciblées pour former les services vétérinaires à l'utilisation de la PES, afin d'assurer la bonne maîtrise de l'application, même en cas de crise ou d'événement. Il faut prévoir des instructions claires pour aider les acteurs à mieux comprendre comment fonctionne l'échange d'informations via la PES en cas d'épizootie hautement contagieuse (classement structuré).

8. L'organisation de crise de l'OSAV doit mettre à jour régulièrement la présentation de la situation nationale et la rendre accessible en temps réel à toutes les parties prenantes. Il convient de définir un processus permettant aux organisations et institutions d'intégrer activement les informations nécessaires à la présentation de la situation.

9. Sachant que la PES est exclusivement réservée aux autorités, il faut garantir l'échange des informations entre les autorités et les branches du secteur privé (production porcine, filière de la viande). Il faut définir à cet effet un processus pérenne et créer une plateforme permettant aux autorités de transmettre activement des informations en cas d'épizootie (de PPA) et aux organisations privées d'obtenir les informations dont elles ont besoin. Cette recommandation est liée à la recommandation 6.

10. Il convient de coordonner sur le fond et de synchroniser les communications internes au Service vétérinaire suisse et la communication externe (relations avec les médias).
La division COM de l'OSAV doit élaborer un concept de communication visant à assurer la coordination de la communication interne et externe en cas d'événement ou de crise.

Gestion de la continuité des activités (BCM)

11. La gestion de la continuité des activités doit être anticipée dès le début à tous les niveaux d'organisation (OSAV, autorités cantonales). L'implication précoce d'unités peu touchées par l'événement permet d'éviter préventivement une surcharge des unités concernées au premier chef.

12. Pour garantir la continuité des activités, il est essentiel d'assurer la documentation et le transfert du travail des personnes clés. Dans l'organisation de crise, la transmission des activités doit être organisée selon un schéma prédéfini. Les affaires en cours, les décisions à prendre, les délais et les affaires en suspens doivent pouvoir être présentés de manière transparente.

Aspects techniques de la lutte contre les épizooties

13. En cas de foyer de PPA, les tâches classiques de la lutte contre les épizooties chez les animaux domestiques prennent une autre dimension, puisque cette épizootie touche aussi des animaux sauvages. Il convient d'accorder plus d'attention aux particularités de la lutte contre les épizooties chez les animaux sauvages et d'acquérir plus d'expérience dans ce domaine, ce qui implique de sensibiliser tous les partenaires au niveau fédéral et cantonal. Il

conviendra de clarifier les questions en suspens à cet égard, entre autres concernant les clôtures et l'accès aux zones forestières fermées, l'indemnisation des pertes dans l'agriculture et la sylviculture dues à la lutte contre l'épizootie, ainsi que le rôle des services de la chasse en cas d'épizootie.

Conception de l'exercice NOSOS

14. En ce qui concerne la conception de l'exercice NOSOS 21, il n'a pas toujours été évident de faire la distinction entre les thématiques comprises dans l'exercice et celles qui ne l'étaient pas. Le décalage temporel entre les deux phases a rendu cette distinction encore plus difficile. Lors des futurs exercices, il faudra spécifier plus clairement les éléments testés, ce qui permettra aux participants de se concentrer sur les tâches essentielles. Il faudrait aussi simplifier le cahier des charges et la conception de l'exercice de manière générale.

9 Liste des figures

Figure 1 : Propagation de la PPA chez les porcs et les sangliers. État au 29 avril 2022 (source : Institut Friedrich-Loeffler) 6

Figure 2 : Réponses des vétérinaires cantonaux à l'enquête menée en octobre 2020 sur la participation à l'exercice NOSOS 21 7

Figure 3 : Retours sur le déroulement global de l'exercice NOSOS 21. 18

Figure 4 : Retours sur l'organisation de crise de l'exercice NOSOS 21. 19

Figure 5 : Retours sur la conduite de l'état-major de crise au cours de l'exercice NOSOS 21. 20

Figure 6 : Retours sur la collaboration entre les organisations de crise des différents cantons au cours de l'exercice NOSOS 21. 21

Figure 7 : Retours sur l'échange des informations dans le cadre de l'exercice NOSOS 21. 22

10 Glossaire

ASVC	Association suisse des vétérinaires cantonaux
BCM	Gestion de la continuité des activités (*business continuity management*)
CFP	Conférence pour la forêt, la faune et le paysage
COSAC	Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux
FA	Fièvre aphteuse
IVI	Institut de virologie et d'immunologie
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PES	Présentation électronique de la situation
PPA	Peste porcine africaine
PPC	Peste porcine classique
USP	Union suisse des paysans
SSMB	Syndicat suisse des marchands de bétail
VET D	Veterinärdienst

Anhang I: Beispiel aus einleitenden Dokumenten zum Szenario NOSOS

Informationen im Voraus zur allgemeinen Seuchenlage NOSOS 2021

Die Seuchenlage zur afrikanischen Schweinepest in Europa entspricht der realen Situation per 3.9.2021:

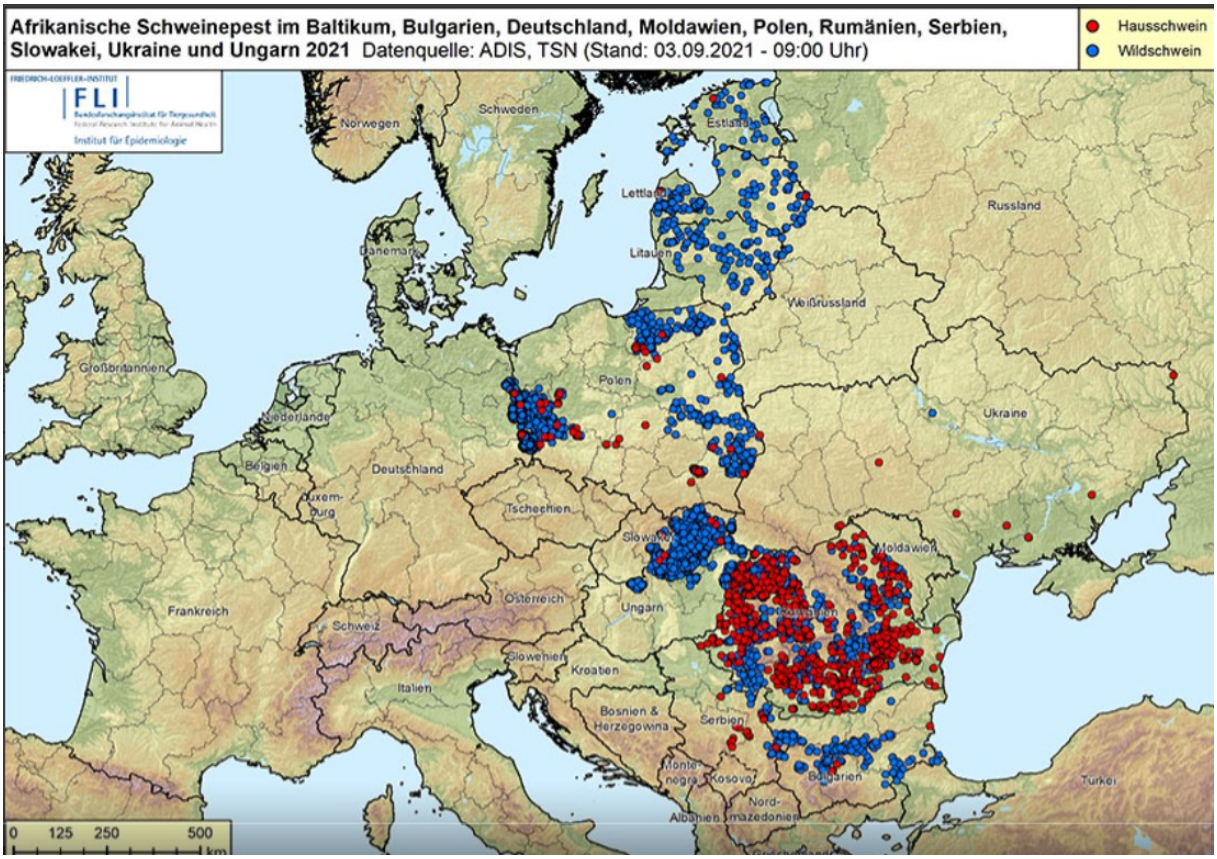

Die Seuchenlage in der Schweiz entspricht der realen Situation.

Die Bereitschaft und die Vorbereitung des VET D CH, einen möglichen Ausbruch der ASP gemeinsam mit Partnern zu tilgen, entspricht der realen Situation.

Zusätzliche fiktive Elemente NOSOS:

- Strassentransporte jeglicher Art durch Europa befinden sich seit rund zwei Wochen in einer ausserordentlichen Situation. Bedingt durch vermehrte Streiks von Angestellten der Bahngesellschaften in verschiedenen Nachbarländern der Schweiz (zB Deutschland) mussten einige Firmen kurzfristig umdisponieren und ihren Warenverkehr nach und durch die Schweiz auf die Strasse verlagern. Dies ist politisch gewollt, da noch deutlichere Unterbrechungen der ohnehin momentan fragilen Lieferketten verhindert werden sollen. Dies führt zu überfüllten Rastplätzen entlang der Schweizer Autobahnen und teilweise zur Rast von internationalen LKWs auf Strassenabschnitten im Umkreis von 5-10km rund um Autobahnausfahrten. Eine Entspannung dieser Situation ist zeitlich nicht abzuschätzen.

- Die Situation für Schweinehaltungen in den von ASP betroffenen Gebieten Europas ist seit längerer Zeit schwierig und bringt betroffene Tierhalter in existentielle Bedrängnis. Das Gleiche gilt für die Jagd und damit verbundene Personen. Die nationalen und internationalen Unterstützungsmassnahmen konnten seit mehr als einem Jahr bedingt durch SARS-CoV-2 nicht in allen Teilen durchgehend aufrechterhalten werden, was zu einer Verschlechterung der Existenzlage geführt hat. Diese nachteilige Situation soll teilweise durch den illegalen Handel ausgenutzt worden sein. Es gibt unbestätigte Berichte, wonach Geld angeboten wurde, um Schweine- und Wildschweinefleisch zu Niedrigstpreisen in betroffenen Gebieten zu kaufen, um diese danach in anderen Regionen Europas illegal anzubieten. In Österreich wurde vor 7 Tagen ein Kleintransporter angehalten mit Schweinefleisch unbekannter Provenienz. In Norditalien wurden vor 4 Tagen in einer lokalen Metzgerei Wildschweinekarkassen beschlagnahmt, weil ihre Herkunft nicht geklärt werden konnte.

- Weiter gibt es Gerüchte, dass auf dem Schwarzmarkt in Europa ein Impfstoff gegen ASP zirkulieren soll, dessen Zusammensetzung unbekannt ist. Er soll in Asien hergestellt und versteckt in Schiffscontainern nach Europa gelangen. Hier wird er verängstigten Schweinehaltern in mehreren Ländern Westeuropas als potenter und kostengünstiger Schutz gegen die drohende ASP verkauft. In der Schweiz gibt es bislang keine Hinweise, dass dieser Impfstoff auch hier Schweinehaltern angeboten wurde.

- In der Schweiz ist die Situation im Schweinemarkt angespannt. Nach den guten Schweinepreisen im Vorjahr und in der ersten Jahreshälfte ist der Schweinepreis im August 2021 um 30% eingebrochen von rund 4.50 CHF (Schlachtschweine QM) Mitte Jahr auf noch 3.00 CHF (Schlachtschweine QM). Der schlechte Grill-Sommer und ein Überangebot im Markt werden dafür verantwortlich gemacht. Bei den Schweinehaltern herrscht darüber eine allgemeine Unzufriedenheit.

Ende Seuchenlage per 6. September 2021

Anhang II: Beispiel von Übungsdokumenten aus der Alarmierungsübung

Drehbuch NOSOS 2021

Seucheninformation per 21.9.2021 um 08:30h (Szenario 1.1b)

Geht an:

- Übungsteilnehmer Kantone Graubünden und Sankt Gallen, Liechtenstein
- Kontaktpersonen Kantone Graubünden und Sankt Gallen, Liechtenstein

Wird auf ELD gestellt zur Dokumentation Szenario (mit zeitlicher Verzögerung)

Die Seuchenlage zur afrikanischen Schweinepest in Europa entspricht der realen Situation per 17.9.2021:

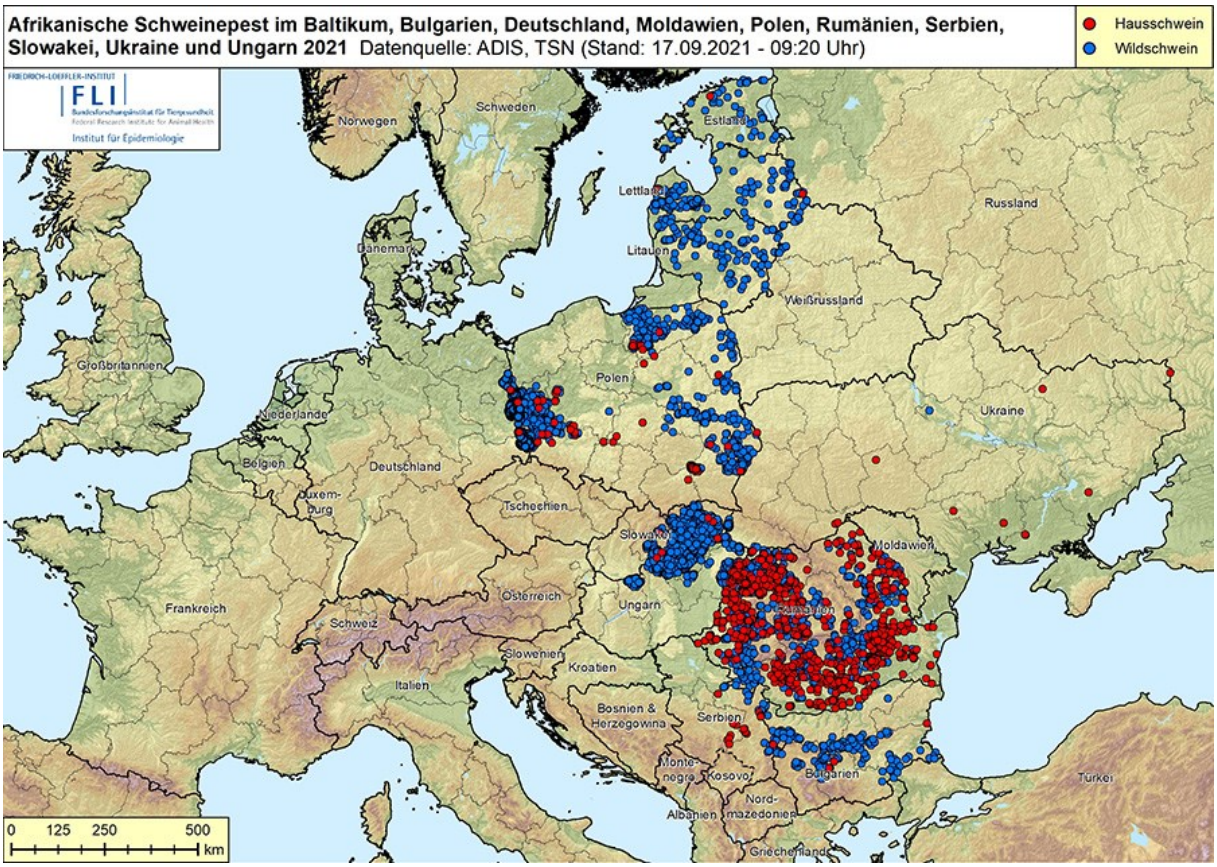

Die Seuchenlage in der Schweiz entspricht der realen Situation und der fiktiven Elemente NOSOS.

Die Bereitschaft und die Vorbereitung des VET D CH, einen möglichen Ausbruch der ASP gemeinsam mit Partnern zu tilgen, entspricht der realen Situation.

Fiktive Elemente NOSOS per 21.9.2021 um 08:30h:

International:
In den Nachbarländern der Schweiz gab es in den letzten 10 Tagen vereinzelt weitere Berichte von illegalen Transporten von Schweine- und Wildschweinefleisch unbekannter Herkunft.

National Schweiz:
Von Jagd Schweiz kommen seit 2 Tagen informelle Informationen an verschiedene kantonale Stellen des Vet D CH, dass Jäger tote Wildschweine gesichtet haben. Jagd Schweiz habe alle Jäger angewiesen, solche Sichtungen umgehend dem kantonalen Veterinärdienst oder der bezeichneten Stelle zu melden.

Es gibt auch eine Information von Jagd Schweiz an den Kanton Tessin, wonach in einem Waldstück im Kanton Tessin rund 20 Kg verdorbenes und weggeworfenes Fleisch entdeckt wurde. Es sei jedoch eher ein Gerücht als eine bestätigte Information. Weder der Informant noch die genaue Fundstelle sei bekannt. Die Übermittlung diene eher dazu, zur allgemeinen Sensibilisierung beizutragen.

Lokal (Kantone SG, GR und Fürstentum Liechtenstein):
Gestern am späteren Nachmittag (20.9.2021) haben private Jäger tote Wildschweine in Waldstücken beidseits des Rhein in den Gemeinden Mels SG (Koordinaten 47.04589, 9.47675), Fläsch GR (Koordinaten 47.03496, 9.49341) und Balzers FL (Koordinaten 47.05793, 9.48537) gefunden und dies umgehend der jeweiligen kantonalen Wildhut bzw. Liechtenstein gemeldet. Insgesamt waren es 5 Tiere (2 links von Rhein auf Gemeinde Mels, 1 Tier Gemeinde Fläsch und 2 Tiere Gemeinde Balzers). Der Verwesungsgrad der Kadaver deutet drauf hin, dass diese Tiere seit 5-10 Tage tot sind.

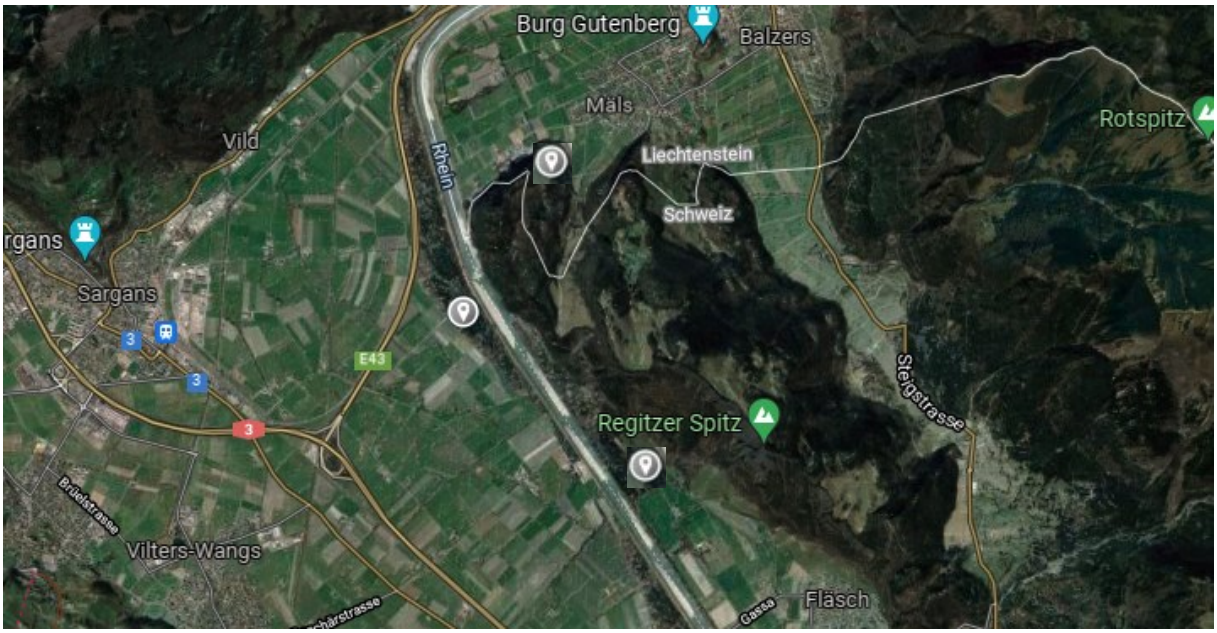

Vorgabe der Übungsleitung, da in Alarmierung reine Stabsübung: Noch gestern Abend wurden von allen 5 Wildschweinen geeignete Proben zur Untersuchung auf KSP, ASP und PRRS erhoben, die heute Vormittag um 08:00h dem IVI angeliefert wurden. Das IVI hat den Probeneingang bestätigt. Mit ersten Resultaten ist heute um ca. 15h zu rechnen.

Einschränkung der Übungsleitung: Österreich nimmt nicht an der Übung NOSOS teil. Deshalb wird der grenzüberschreitende Aspekt ausgegrenzt. Es gilt die Annahme, dass auf dem angrenzenden Gebiet in Österreich bislang keine ASP-Verdachts- oder Seuchenfälle gemeldet wurden. Die Absprachen beschränken sich auf den Vet D CH (Übungsteilnehmer). Auch die Festlegung der

Seuchengebiete beschränkt sich auf Schweizer Territorium. Bei absolut notwendigen Informationen kann mit der Übungsleitung Kontakt aufgenommen werden (Supponieren Kollegen Österreich).

Ende Szenario 1.1b per 21. September 2021 / 08: 30h

Anhang III: Beispiel aus den Übungsdokumenten aus der Vollübung

Drehbuch NOSOS 2021

Seucheninformation per 02.11.2021 um 10:00h (Szenario 1.4l)

Geht an:

- Übungsteilnehmer Kanton Wallis
- Kontaktpersonen Kanton Wallis

Wird auf ELD gestellt zur Dokumentation Szenario (mit zeitlicher Verzögerung)

Die Seuchenlage zur afrikanischen Schweinepest in Europa stützt sich auf die reale Situation per 29.10.2021. Zusätzlich dazu gibt es fiktive Elemente NOSOS international und national.

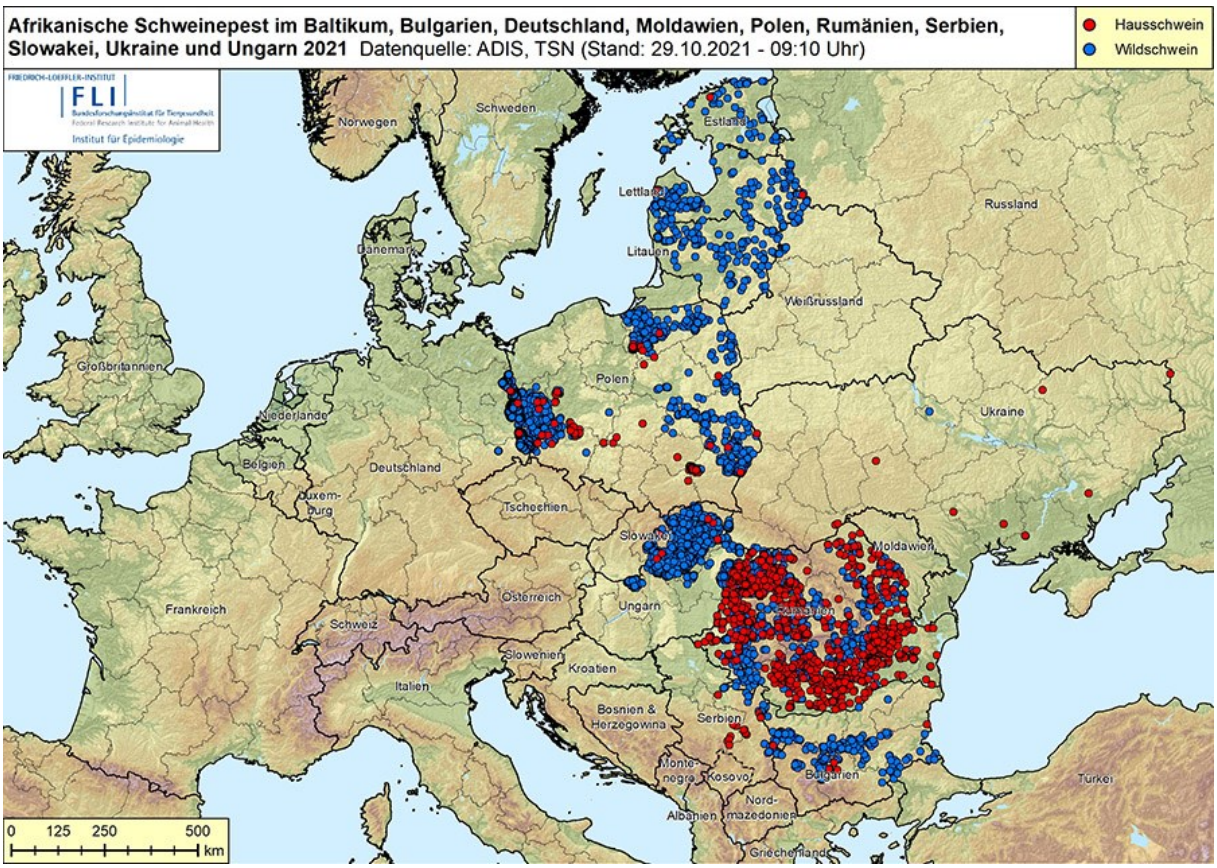

Betreffend der fiktiven Elemente NOSOS ist auch das Dokument «Erläuterungen Szenario 2.0» zu nehmen, dass 1 Woche vor Übungsstart verschickt wurde.

Fiktive Elemente NOSOS per 02.11.2021 um 10:00h:

Lokal (Kanton Wallis):
Innerhalb des bestehenden Initialsperrgebiet hat heute frühmorgens (02.11.2021) ein Suchtrupp 3 tote Wildschweine an folgendem Standort gefunden:

- In der Gemeinde Evionnaz im Bois noir (Koordinaten 46.180400, 7.017472).

Der Verwesungsgrad der Kadaver deutet drauf hin, dass diese Tiere erst seit 3 Tagen tot sind (Kadaver frisch).

Vorgabe der Übungsleitung: Noch am frühen Morgen wurden von den Wildschweinen geeignete Proben (Tupferproben Milz) zur Untersuchung auf ASP erhoben, die heute Vormittag um 10:00h dem IVI angeliefert wurden. Das IVI hat den Probeneingang bestätigt. Mit ersten Resultaten ist heute um ca. 17h zu rechnen.

Präzisierung der Übungsleitung: Am IVI findet im Rahmen der Übung real eine Diagnostik der ASP statt. Hingegen werden der Transport und die Annahme von Proben nicht beübt. Die Anlieferung der Proben ans IVI wurde durch die Übungsleitung sichergestellt.

Einschränkung der Übungsleitung: Frankreich nimmt nicht an der Übung NOSOS teil. Deshalb wird der grenzüberschreitende Aspekt ausgegrenzt. Es gilt die Annahme, dass auf dem angrenzenden Gebiet in Frankreich bislang keine ASP-Verdachts- oder Seuchenfälle gemeldet wurden. Die Absprachen beschränken sich auf die Übungsteilnehmer. Auch die Festlegung der Seuchengebiete beschränkt sich auf Schweizer Territorium. Bei absolut notwendigen Informationen kann mit der Übungsleitung Kontakt aufgenommen werden (Supponieren Kollegen Frankreich).

Ende Szenario 1.4l per 02. November 2021 / 10: 00h